

BA.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 98-020 DU 9 JUILLET 1998

portant autorisation de ratification de
l'accord de prêt relatif au programme
d'investissement dans le secteur des
transports signé le 23 septembre 1997 entre
le Gouvernement de la République du Bénin
et le Nordic Development Fund.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté,

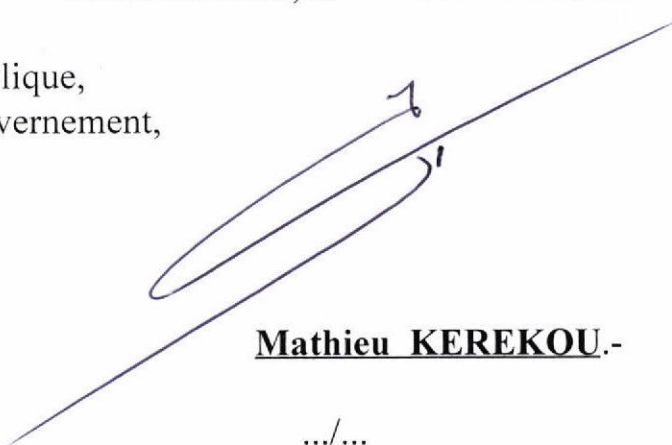
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont
la teneur suit :

Article 1er.- Est autorisée la ratification, par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement de l'accord de prêt relatif au
programme d'investissement dans le secteur des transports, signé le 23
septembre 1997 entre le Gouvernement de la République du Bénin et le
Nordic Development Fund pour un montant de cinq (5) millions de DTS,
soit environ 4 milliards de F CFA.

Article 2.- la présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 9 Juillet 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

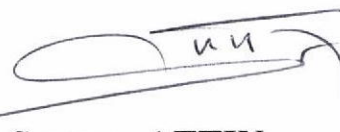
.../...

Le Ministre des Finances,



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Le Ministre des Travaux publics
et des transports,



Joseph Sourou ATTIN

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MEHU 4
MISAT 4 AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-
DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-
IGAA 3 UNB-FASJEP-ENA 3 JO 1.-